



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal a débuté à 19h45 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, A. CHAMBON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, L. LEROY, M. MAYONOVE, S. MOUSSIE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : M. LECRU donne pouvoir à L. ESCARPE
I. DELPON donne pouvoir à A. CHAMBON

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 13
Votants : 15

Secrétaire de séance : Marion MAYONOVE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024,
- Liaison douce : plan de financement et demandes de subventions,
- Infrastructures du club de rugby : plan de financement et demandes de subventions,
- Solidarité avec la population de Mayotte,
- Péri-scolaire : révision du règlement et des tarifs,
- Autorisation ouverture dominicale des commerces non alimentaires 2025,
- Appellation du passage entre le Boulevard des Tilleuls et la rue de la Bourgnatelle,
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2025

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| | Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024 | <u>Scrutin :</u> Unanimité |
|--|--|---------------------------------------|

Monsieur MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024.
Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

| | | |
|-----------------------|---|---------------------------------------|
| DE_20250108_01 | LIAISON DOUCE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS | <u>Scrutin :</u> Unanimité |
|-----------------------|---|---------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle que le projet de liaison douce entre l'avenue du Collège et la rue de Soupette est très attendu par la population et que les enjeux de cette liaison sont de concevoir un itinéraire confortable et sécurisé pour les piétons et cycles, adapté au cadre rural des lieux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le travail de la maîtrise d'ouvrage (Alexandra RAYBAUD et la société GETUDE) concernant ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 326 206,50€ HT.

Le plan de financement serait le suivant :

| DEPENSES HT | | | RECETTES HT | | |
|---|------------|-------------------|-----------------------|--------|-------------------|
| Libellé | Détail | Montant | Libellé | Détail | Montant |
| SDAIL | | 4 429,00 | DETR | 50% | 163 103,25 |
| Maîtrise d'œuvre | | 28 577,50 | Département du Lot | 30% | 97 861,95 |
| Géomètre (relevé topographique et division parcellaire) | | 1 725,00 | Autofinancement | 20% | 65 241,30 |
| Achat terrain | | 4 000,00 | | | |
| Notaire | | 1 700,00 | | | |
| Travaux | | 285 775,00 | | | |
| Preparation de chantier - nettoyage | 4 000,00 | | | | |
| Terrassement - Structure | 75 350,00 | | | | |
| Voirie et signalement routière | 42 400,00 | | | | |
| Réseau (EP) | 14 200,00 | | | | |
| Aspect paysager et mobilier | 36 550,00 | | | | |
| Electricité | 101 200,00 | | | | |
| Aléas | 12 075,00 | | | | |
| TOTAL Dépenses | | 326 206,50 | TOTAL Recettes | | 326 206,50 |

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mars 2025.

Date prévisionnelle de fin de l'opération : mai 2026.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation du projet présenté et estimé à 326 206,50€ HT ainsi que le plan de financement exposé.

| | | |
|-----------------------|--|--------------------------------|
| DE_20250108_02 | INFRASTRUCTURES DU CLUB DE RUGBY : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS | Scrutin : Unanimité |
|-----------------------|--|--------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle les engagements de la commune pris lors de la vente du terrain de camping, à savoir libérer le local affecté au club de rugby avant le 31/12/2025, et, la délibération n° DE_20240902_01A présentant le projet de maison du club et son financement.

Monsieur le Maire indique que les vestiaires arbitres nécessitent des travaux et qu'il y a lieu de réajuster les travaux pour la maison du club.

Monsieur LABAU présente le projet global sur les infrastructures du club de rugby pour un montant estimé à 91 850.16€ HT.

Le plan de financement serait le suivant :

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Libellé | Montant | Libellé | Montant |
| Maison du club | 84 036,48 | ANS | 40 000,00 |
| Vestiaires | 7 813,68 | Région | 20 000,00 |
| | | Autofinancement | 25 000,00 |
| | | Club de rugby | 6 850,16 |
| TOTAL Dépenses | 91 850,16 | TOTAL Recettes | 91 850,16 |

Le Conseil Municipal, approuve la réalisation du projet présenté et estimé à 91 850.16€ HT ainsi que le plan de financement exposé.

| | | |
|-----------------------|---|--|
| DE_20250108_03 | SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE | Scrutin : 2 voix « CONTRE » L. LEROY S RODRIGUES 1 « ABSTENTION » A. DUMAZEL 12 voix « POUR » |
|-----------------------|---|--|

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bretenoux tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Bretenoux contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don à la Protection civile, La Croix rouge (ou autre destinataire).

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, décide d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, de la manière suivante :

- faire un don d'un montant de 1 000€ (Mille euros)
à LA CROIX ROUGE - 99 rue Didot 75694 PARIS cedex 14

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2025

| | | |
|-----------------------|--|---------------------------------------|
| DE_20250108_04 | PERISCOLAIRE REVISION REGLEMENT ET TARIFS | <u>Scrutin :</u> Unanimité |
|-----------------------|--|---------------------------------------|

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 16 décembre 2024 concernant l'augmentation de 0.05€ des tarifs de restauration à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire indique que si le Conseil Municipal souhaite répercuter l'augmentation sur les familles, il y a lieu de modifier les tarifs de cantine et ainsi de modifier le règlement.

Monsieur le Maire précise que la commune achète environ 12 500 repas au collège d'Orlinde sur une année et cette augmentation représente donc environ 625€.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas faire supporter l'augmentation aux familles et donc de ne pas modifier les tarifs actuels du périscolaire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs cantine garderie au 1^{er} janvier 2025.

| | | |
|-----------------------|--|---------------------------------------|
| DE_20250108_05 | AUTORISATION OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES NON ALIMENTAIRES 2025 | <u>Scrutin :</u> Unanimité |
|-----------------------|--|---------------------------------------|

Vu la demande d'ouverture dominicale en date du 10 décembre 2024 de commerces non alimentaires.

Compte tenu du calendrier 2025, il est proposé la liste des dimanches suivants :
- les 14 et 21 décembre 2025.

Ces autorisations seront encadrées par un arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal autorisant l'ouverture des commerces les dimanches 14 et 21 décembre 2025.

| | | |
|-----------------------|---|---------------------------------------|
| DE_20250108_06 | APPELLATION DU PASSAGE ENTRE LE BD DES TILLEULS ET LA RUE DE LA BOURGNATELLE | <u>Scrutin :</u> Unanimité |
|-----------------------|---|---------------------------------------|

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'abandon perpétuel de petites parcelles par différents propriétaires un passage a pu être créé entre le boulevard des Tilleuls et la rue de la Bourgnatelle.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient désormais de le nommer.

Monsieur ESCARPE propose « Passage des vieilles familles » ou « Passage de la Bourgnatelle » avec une plaquette de remerciement avec les noms des donateurs.

Le Conseil Municipal, donne le nom de « Passage de la Bourgnatelle » au passage situé entre le boulevard des Tilleuls et la rue de la Bourgnatelle.

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait une mise en place rapide des panneaux et ainsi pouvoir faire une inauguration.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2025

Questions diverses

L. LACATON informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec le STR concernant la législation des aménagements des ronds point aura lieu le 10/01/2025.

L ESCARPE indique que la mairie changera ses horaires d'ouverture au public à partir du 1^{er} février 2025 :

Les lundis, mardis et mercredis de 09h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h30

Les jeudis de 9h00 à 12h30

Les vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 16h00

P. MOLES informe des résultats du comptage routier du STR : 11 300 véhicules par jour passent dans Bretenoux dont 700 poids lourds.

La vitesse moyenne :

- dans le sens St Céré – Bretenoux 41kms/h pour les véhicules légers et 37kms/h pour les poids lourds
- dans le sens Bretenoux- St Céré 37kms/h pour les véhicules légers et 33kms/h pour les poids lourds

Fin de séance : 21H30

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

